



# PONTCHARRA SPORT BASKET :

## Charte des SENIORS

**Nom :**

**Prénom :**

**Equipe :**

Vous allez jouer dans une équipe à Pontcharra durant la saison 2023-2024. En votre qualité d'adultes, cela implique des règles de fonctionnement, un certain engagement et un investissement à la vie du club.

1/ Participer : (le plus souvent possible)

- Etre présent aux diverses manifestations organisées par le club.
- Aider au rangement du matériel après les entraînements et les matchs.
- Arbitrer ou tenir des feuilles de matchs selon le planning établi par les dirigeants.
- Mettre vos compétences au service du club (les bonnes volontés seront les bienvenues).

2/ Respecter :

- Les règles du jeu, les adversaires, les dirigeants, les arbitres et le public (Tout débordement sera sanctionné fermement)
- L'entraîneur, en le prévenant en cas d'absence.
- Les horaires d'entraînement ou des matchs.
- Les décisions du bureau ou des responsables techniques.

3/ Ne pas oublier :

- Que les dirigeants sont des bénévoles qui donnent gratuitement leur temps et leurs compétences à la vie du club. Ils ont le droit à l'erreur au même titre que les joueurs(ses).

4/ Responsabilité :

- Par sa licence, chaque licencié peut adhérer à la Mutuelle Nationale des Sports (MNS). Le club prend en charge la moins chère, si vous désirez en prendre une autre, vous devrez payer la différence. Cette assurance est un complément aux prestations versées par la sécurité sociale et à la mutuelle personnelle des joueurs, le remboursement par la MNS intervient donc en troisième phase.
- Pour les déplacements, chaque conducteur est civilement responsable des personnes transportées (se renseigner auprès de votre assureur). Respecter le code de la route (ceintures, nombre de personnes par véhicule...).
- Chaque entraîneur dispose d'une pharmacie (bombe de froid, antiseptique, pommade pour les coups, pansements...) permettant de soigner les petites blessures. Informer l'entraîneur, si vous ne souhaitez pas que ce dernier utilise cette pharmacie pour vous.
- J'autorise les personnes qui m'encadrent à prendre toutes mesures qu'ils jugeraient utile au cas où j'aurais besoin de soins urgents.
- Le club se dégage de toutes responsabilités, en cas d'accident ou incident survenus en dehors des plages horaires d'entraînements ou de matchs, fixées par le club.

5/ Amendes :

- Le club ne prendra pas en charge les amendes attribuées aux joueurs notamment par rapport à la discipline. Si l'amende est individuelle, elle sera réglée par le ou la fautive. Si l'amende est collective, le montant sera réparti sur les personnes concernées. Il est à noter que depuis la saison dernière la ligue ou le comité du Rhône adresse directement les amendes à la personne concernée.

6/ Droit à l'image :

Des documents photos ou films vidéo éventuellement sonores sur lesquels vous pourrez apparaître, peuvent être réalisés par Pontcharra Sport Basket. Certains clichés pourront être envoyés aux correspondants locaux pour des articles de presse. Ils seront librement consultables par tous et certains apparaîtront sur le site Internet, ainsi qu'Instagram et Facebook. Aussi sur l'éventuelle réalisation d'un calendrier ou figurent les équipes du club. En signant cette chartre vous autorisez le club de Pontcharra à publier ces images. Dans le cas contraire, merci de joindre à cette chartre, votre refus sur papier libre.

Je soussigné(e)

, et accepte cette charte pour la saison 2023-2024

Fait à :

Signature avec Mention « Lu et Approuvé »

Le :